

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°031 /AONO/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASES LOGISTIQUES DE BONAMOISSADI ET DEIDO DANS LA VILLE DE DOUALAFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

1. Objet

Dans le cadre d'améliorer les conditions de travail (gestion des ressources matérielles et patrimoines) des agents municipaux de la Communauté Urbaine de Douala, Le Maire de la ville, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'aménagement de la base logistique de Youpwe dans la ville de Douala

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement;
- Fondations ;
- Elévations ;
- charpente et couverture ;
- Electricité

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **quatre cent soixante-cinq millions (465 000 000)** francs CFA

4.Allotissement

Les travaux décrits dans le présent Appel d'Offres, feront l'objet d'un lot unique

5.Participation et origine

La participation à cet appel d'offre est ouverte aux sociétés de droit camerounais ayant réalisés des travaux similaire jusqu'à la réception définitive

6.Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Douala de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire n°**221 100, tâche 23 023**

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5^e étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, B.P : 43 Douala, Tél : 237 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950 Douala-Cameroun, dès publication du présent avis. Site Internet : www.douala.cm E-mail : [villededouala@cud.com](mailto:villededouala@ cud.com)

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5^e étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, B.P : 43 Douala, Tél/Fax : 333 42 15 09 ; Site web : www.douala.cm dès publication du présent avis, contre

versement d'une somme non remboursable de **180 000 (cent quatre-vingt mille) francs CFA** au titre des frais d'achat de dossier, dans le compte Spécial CAS N° **33598800001-89** ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offre

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français et/ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original, six (06) copies physique et 01 copie numérique marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5e étage, à côté de la Délégation Régionale des Eaux et forêts, B.P. 43 Douala; Tél : 237 233 421 509 /Fax: (237) 233 426 950 au plus tard le **23/11/2022 à 12h00**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°031/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASES LOGISTIQUES BONAMOISSADI ET DEIDO DANS LA VILLE DE DOUALA

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **douze (12) mois**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une

banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de **neuf millions trois cent mille (9 300 000)** francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **23/11/2022 à 13 heures 00, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo

14.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
- Absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après à l'ouverture des plis;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU);
- La présence dans le répertoire des entreprises défaillantes produite par l'organe en charge de la régulation des marchés publics;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Non -respect de deux (02) critères essentiels ;

Les critères essentiels :

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION	APPRECIATION
1	Chiffre d'Affaires	Oui/Non
2	Les Références du Cocontractant	Oui/Non
3	Expérience du personnel d'encadrement	Oui/Non
4	La disponibilité du Matériel et des équipements essentiels	Oui/Non
5	Preuves d'acceptation des conditions du Marché (CCAP et CCTP paraphé)	Oui/Non

6	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières:	Oui/Non
---	---	---------

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées motivées et mentionnées en lettres et en chiffres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant Cent Vingt (120) jours à partir de la remise de ces dernières.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Communauté Urbaine de Douala B.P : 43 Douala ; Tél : 237 233 421 509 /Fax: (237) 233 426 950 E-mail : villededouala@yahoo.fr; plus précisément à la Direction de l'Entretien et de la Construction des Infrastructures sise à la base Voirie Municipale ou à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 1.049, Rue Pasteur 210 Immeuble SCI à Bonanjo – 5^e étage à côté de la Délégation Régional des Forêts et de la Faune.

Dénonciation de cas de corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou par écrit au Maître d'Ouvrage et au Président de la Commission de Passation des Marchés ou encore aux numéros suivants : 695 29 81 15 / 679 88 80 26 de la cellule anti-corruption (IGS) de la Communauté Urbaine de Douala

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DOUALA Le 17-10-2022

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger